

- OUI**, je participe à l'aménagement des nouveaux bâtiments de Notre-Dame des Oiseaux

Je fais un don de :

75 €
soit **26 €** après réductions fiscales*

300 €
soit **102 €** après réductions fiscales*

500 €
soit **170 €** après réductions fiscales *

1 000 €
soit **340 €** après réductions fiscales*

3 000 €
soit **1 020 €**
après réductions fiscales*

Montant libre :€

*Je finance l'intégralité
du matériel pour 1 élève*

*Je finance l'intégralité
du matériel pour 10 élèves*

*Impôt sur le revenu : 66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Déduction de l'IFI ou de l'IS selon modalités au dos.

- **Par chèque à l'ordre de :**
Fondation Pierre Fourier – Alix Le Clerc
- **Par CB sécurisée** sur le site de l'établissement :
www.ndo.fr

**Je retourne ce coupon accompagné de mon chèque grâce à l'enveloppe retour jointe à :
Notre-Dame des Oiseaux - Madame Sokal
12, rue Michel Ange 75016 Paris**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Notre-Dame des Oiseaux. Elles sont destinées à la relation aux donateurs et aux tiers mandatés par Notre-Dame des Oiseaux à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi « informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant Mme Sokal, chef d'Etablissement : dpd@enseignement-catholique.fr. Ces données ne peuvent faire l'objet d'un échange avec d'autres organismes.

Notre-Dame des Oiseaux

**Votre don à Notre-Dame des Oiseaux vous donne droit
à une réduction d'impôt.**

- **Impôt sur le revenu : 66%** du montant de votre don est déductible de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- **Impôt sur la fortune immobilière et impôt sur les sociétés**, nous contacter : secretariat@ndo.fr

Chaque don, quel qu'il soit, est important et bénéficie d'une réduction fiscale via les Fondations qui nous soutiennent, la Fondation Pierre Fourier - Alix Le Clerc qui regroupe les établissements de notre Tutelle et la Fondation Saint Matthieu qui finance l'avenir de l'Enseignement Catholique.

La Fondation Saint Matthieu finance l'avenir de l'école catholique. Cet appel à dons est réalisé par l'intermédiaire de la Fondation Saint Matthieu Paris, fondation sous égide de la Fondation Saint Matthieu, reconnue d'utilité publique, qui mobilise et mutualise la générosité issue des dons et legs pour soutenir et développer les investissements des établissements scolaires parisiens.



Notre-Dame des Oiseaux

12, rue Michel Ange - 75016 Paris